



Webinaire INS – APCV – alimentation du DMP



Ille-et-Vilaine



Pour bien profiter du webinaire



- Ce webinaire est **enregistré** et sera accessible en replay 
- Posez vos questions dans le module dédié (en veillant à bien vous identifier : nom, prénom, lieu d'exercice) 
- Un temps de **questions/réponses** sera accordé après chaque grande partie

Rôles et missions du Groupement Régional e-Santé Bretagne et de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie

- Accompagnement des professionnels de santé libéraux
- Promotion de l'utilisation des téléservices, de la télétransmission et accompagnement à la qualité des déclarations dématérialisées
- Accompagnement Ségur, Ordonnance Numérique, MSS
- Proposer une assistance technique personnalisée
- Suivi et fidélisation des utilisateurs

Le GRADES promeut un catalogue de services, d'accompagnements et d'expertises auprès de :

- CPTS et MSP
- Établissements de santé publics et privés
- Etablissement médico-social

Y compris les services socles du SEGUR :

- INS (Identité Nationale de Santé)
- DMP (alimentation et consultation)
- Mon Espace Santé
- MSS (Messagerie Sécurisée de Santé)

Les contacts

GRADeS



Référente Régionale en identitovigilance
aurelia.basset@esante-bretagne.fr
06 15 93 72 93



Chargée de projets en identitovigilance
nolwenn.lebuhan@esante-bretagne.fr
06 09 50 68 99



Chargée de déploiement des usages T6 Combourg St Malo
aude.barrier-champon@esante-bretagne.fr
06 24 21 79 09



GROUPEMENT RÉGIONAL
e.SANTé BRETAGNE

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Ille-et-Vilaine

Délégués Numérique en Santé

@ dns35@assurance-maladie.fr

Eve-Marie THOMAS
① 06 78 89 51 46

Pauline RIO
① 07 63 76 00 34

Denis PRIME
① 06 85 32 77 24

Piere-Marie ROGER
① 06 72 43 59 88

Lucie COURTIES
① 06 61 15 11 77

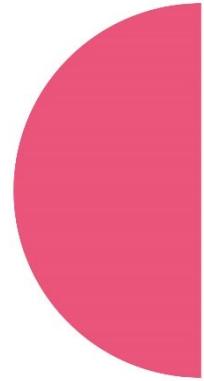
Emile JARDIN
① 06 68 17 88 39

Maryse GOUAULT
① 06 61 36 08 97

Simon THEBAULT
① 06 87 69 23 37



Agglomération rennaise



1

Qu'est-ce que l'Identité Nationale de Santé (INS) ?



L'identitovigilance, c'est quoi ?

Définition :

L'identitovigilance est définie comme l'organisation mise en œuvre pour **fiabiliser l'identification de l'usager et sécuriser ses données de santé**, à toutes les étapes de sa prise en charge.

Elle concerne la compréhension et le respect par tous les acteurs des **règles d'identification** ainsi que la gestion des **risques** liés aux erreurs rencontrées.

Elle fait intégralement partie de la **sécurisation des données** qui incombe au responsable de traitement de l'identité : personne morale, professionnel libéral, directeur d'établissement, gestionnaire d'application e-santé, etc



L'Identité Nationale de Santé



Une identité unique et pérenne qui repose sur des traits d'identité officiels.



Utilisée par tous les acteurs qui interviennent dans la prise en charge des usagers.



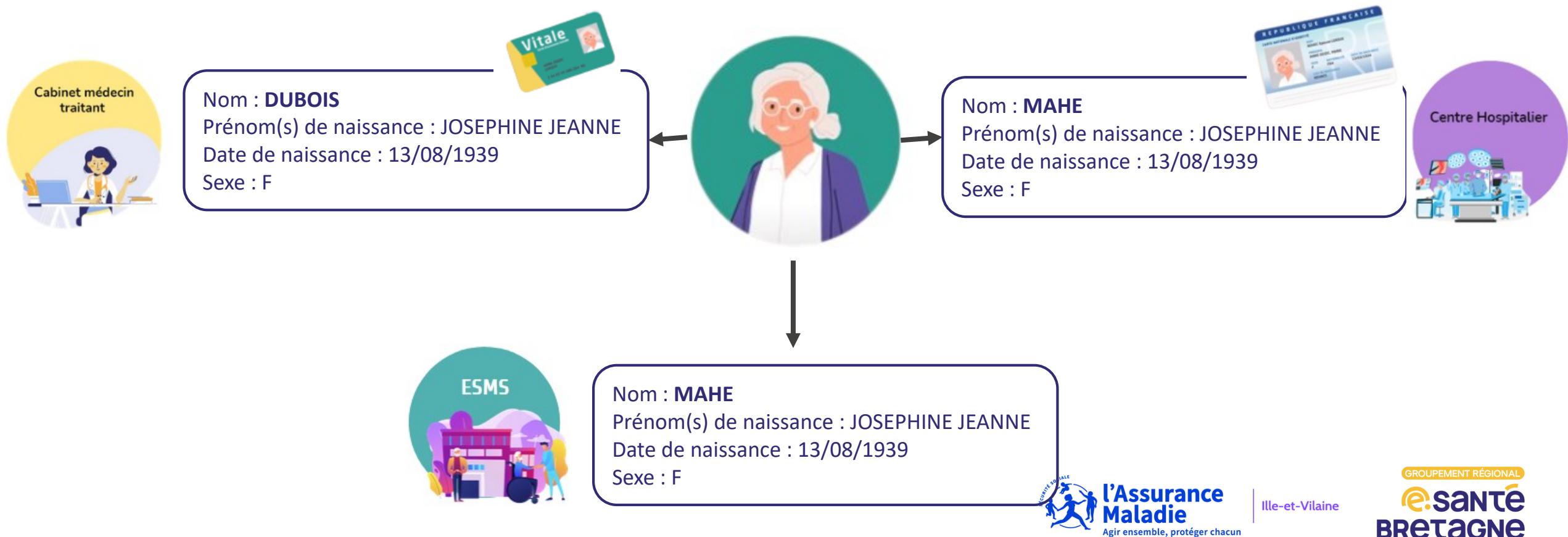
L'utilisation de l'INS est obligatoire depuis le 01 janvier 2021.



Avant l'INS



Divergences de saisie d'identité :
un risque pour l'usager ET une perte de
temps pour le soignant



Avec l'INS



Identité unique :

peu importe le secteur, l'usager sera enregistré de la même manière dans tous les systèmes d'information

5 traits stricts



Matricule INS : 2 39 08 75 056 016 18
Nom de naissance : MAHE
Prénom(s) de naissance : JOSEPHINE JEANNE
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056



Matricule INS : 2 39 08 75 056 016 18
Nom de naissance : MAHE
Prénom(s) de naissance : JOSEPHINE JEANNE
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056



Matricule INS : 2 39 08 75 056 016 18
Nom de naissance : MAHE
Prénom(s) de naissance : JOSEPHINE JEANNE
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056



Ille-et-Vilaine



Comment est constituée l'INS ?



Le matricule INS

Equivalent au NIR ou au NIA

L'OID

Identifiant de la structure d'affectation du NIR ou du NIA

Les traits stricts

- Nom de naissance
- Liste des prénoms de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code INSEE du lieu de naissance



Matricule INS : 2 39 08 75 056 016 18

OID : 1.2.250.1.213.1.4.8

Nom de naissance : MAHE

Prénom(s) de naissance : JOSEPHINE JEANNE

Date de naissance : 13/08/1939

Sexe : F

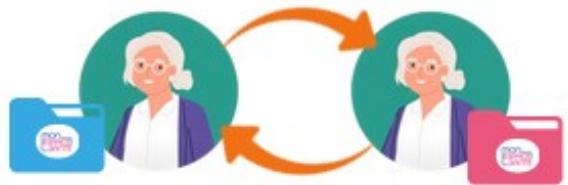
Code lieu de naissance : 75056



Ille-et-Vilaine



Pourquoi utiliser l'INS ?



Faciliter les échanges et le partage de données de santé entre votre structure et vos partenaires



Sécuriser le suivi de la personne accompagnée



Alimenter et consulter facilement le DMP
Echanger avec vos usagers de manière sécurisée via Mon Espace Santé



Gagner du temps à terme en rattachant un document au bon dossier usager

Les bonnes pratiques



La consultation d'un document officiel d'identité

Afin d'utiliser une identité de confiance, il est indispensable de vérifier, au moins une fois, de préférence lors de la première prise en charge de l'usager, que le dispositif d'identification à haut niveau de confiance ou son équivalent, correspond à la personne concernée.

- Carte d'identité française ou étrangère 
- Passeport française ou étrangère 
- Dispositif d'identification électronique au niveau « substantiel »
- Titre de séjour

Il est indispensable de consulter, a minima une fois une pièce d'identité à haut niveau de confiance

Les bonnes pratiques

3. Les statuts d'identité

Sans contrôle d'une pièce d'identité
à haut niveau de confiance



Sans récupération de l'INS
auprès du téléservice INSi



Statut « Identité provisoire »

Avec contrôle d'une pièce d'identité
à haut niveau de confiance



Statut « Identité validée »

Avec récupération de l'INS
auprès du téléservice INSi



Statut « Identité récupérée »

Statut « Identité qualifiée »



En tant que professionnel

Je dispose d'une identité
sécurisée (INS « qualifiée »)



Je suis autorisée à la partager/échanger
avec les acteurs intervenant dans la
prise en charge de l'usager

Le téléservice INSi

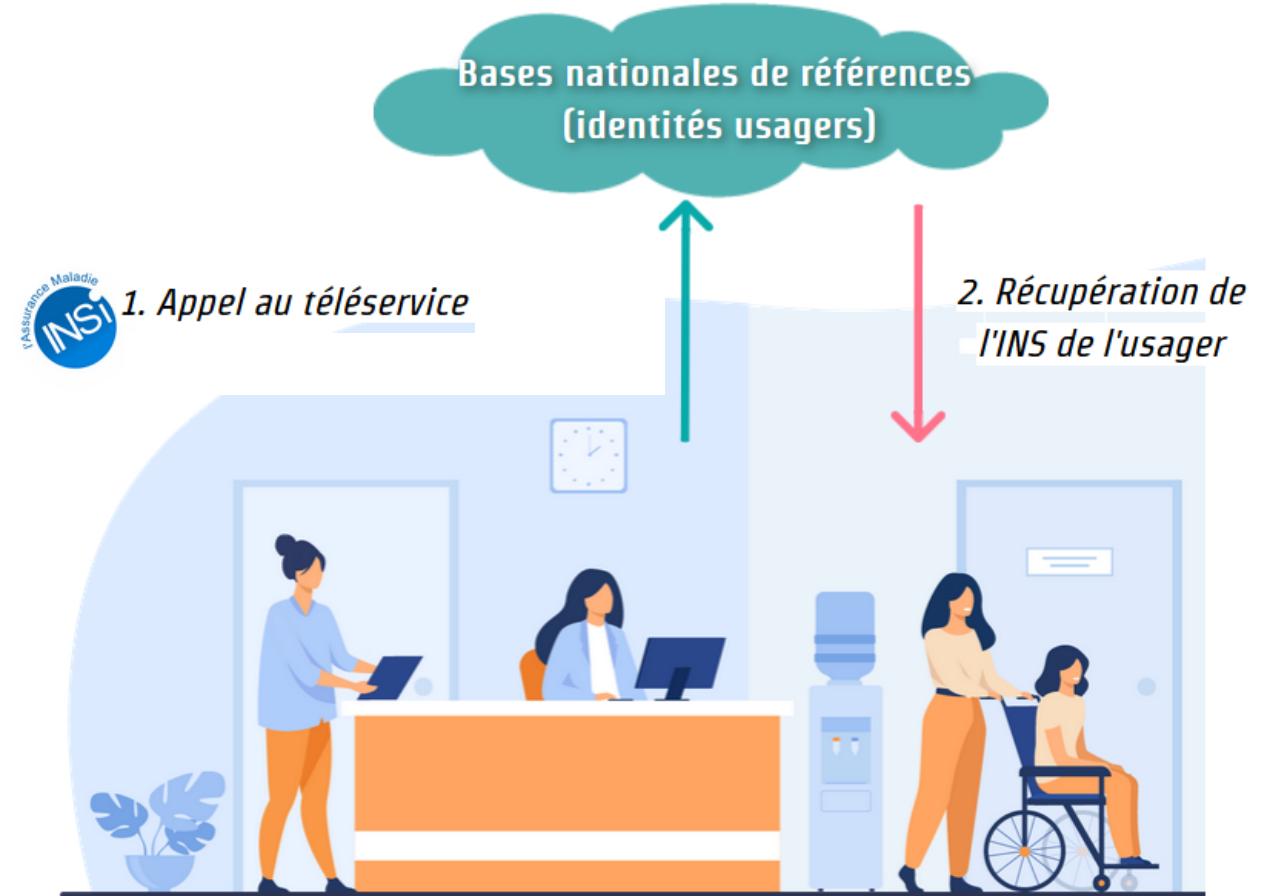
L'opération de récupération



La lecture de la carte vitale



Saisie des traits d'identité



Questions/Réponses

Où trouve-t-on le code INSEE du lieu de naissance ?

Le code INSEE est généralement déduit directement par votre logiciel métier lorsque vous renseignez le code postal du lieu de naissance.

Que faire si les informations de l'INS sont différentes entre la Carte Vitale et la pièce identité ?

La carte vitale n'est pas une pièce à haut niveau de confiance. Les documents officiels à haut niveau de confiance sont la pièce d'identité, le passeport, le dispositif d'identification électronique et le titre de séjour.

Par contre, s'il y a une erreur entre la pièce d'identité et le retour du téléservice INSI qui va chercher dans les bases nationales, alors c'est au patient de faire la démarche.

Voici le flyer sur le site e-santé Bretagne: [Correction-INS-VF.pdf](#)

Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee | Service-Public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>



COMMENT CORRIGER MON IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS) ?

Lors de votre prise en charge par un professionnel ou une structure de santé, nous nous sommes aperçus que votre identité nationale de santé comportait une ou plusieurs erreurs sur un trait d'identité. Pour être bien identifié par vos professionnels de santé, il est essentiel de demander la correction de votre INS auprès de l'INSEE.

Qu'est ce que l'Identité Nationale de Santé ?

Vous disposez dorénavant d'une Identité Nationale de Santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui assurent votre prise en charge.

Votre INS est composée :

> d'un matricule
> de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance)

Cette identification unique permet aux professionnels d'échanger plus facilement des informations de santé vous concernant.

Il est donc important que les traits d'identité présents dans votre INS soient correctement enregistrés.



Comment dois-je m'y prendre ?

Il existe deux possibilités pour demander la correction de votre Identité Nationale de Santé :

> En complétant le formulaire en ligne [sur le site du service public](#) ou en scannant le QR Code. Vous pouvez le retrouver [sur le site du service public](#) ou en scannant le QR Code. Une copie de l'acte de naissance est nécessaire pour la demande de correction.

> En adressant un courrier à l'adresse suivante :
Direction Régionale des Pays de la Loire ; Pôle RFD - Division Etat civil - relations clients 105, Rue des Français Libres ; BP 67401, 44274 Nantes cedex 2
Une copie de l'acte de naissance et de la pièce d'identité en cours de validité doivent être joints au courrier.

! Si l'erreur provient du titre d'identité, il est nécessaire de contacter le service d'état civil de votre commune pour effectuer la rectification

Lien vers le formulaire
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>





2

L'Application Carte Vitale



Historique

L'appli carte Vitale, c'est la **carte Vitale dans le smartphone des assurés**. Il s'agit d'un **complément dématérialisé** et sécurisé de la carte Vitale physique (qui continue d'exister) qui a pour objectif de fluidifier les relations entre professionnels de santé et assurés.

Aujourd'hui c'est un **outil de facturation** entre le professionnel de santé et l'assuré.

Le but dans un second temps est aussi d'être la porte d'entrée au numérique en santé.

Critères d'éligibilité communs

- Être géré par un **régime déployé** : CNAM, MSA et MGEN
- Avoir des **droits ouverts**

Conditions pour bénéficier de l'appli carte vitale

Parcours d'activation CNle

18 mars 2025 - ouvert à la **France entière**.

Être OD de **18** ans et plus

France Identité (FI) est détecté sur le téléphone et l'assuré accepte de s'identifier via FI

Détenir une CNle au nouveau format



Avoir téléchargé l'application France Identité sur le même smartphone que l'appli carte Vitale

Avoir activé son identité numérique (possible à partir de 18 ans)



France : pièce d'identité, passeport, titre de séjour

Parcours d'activation PVID

24 juin 2025 pour la Bretagne

Être OD de **16** ans et plus

Avoir un compte assuré avec une adresse mail vérifiée



Pièce d'identité, passeport, titre de séjour (France)

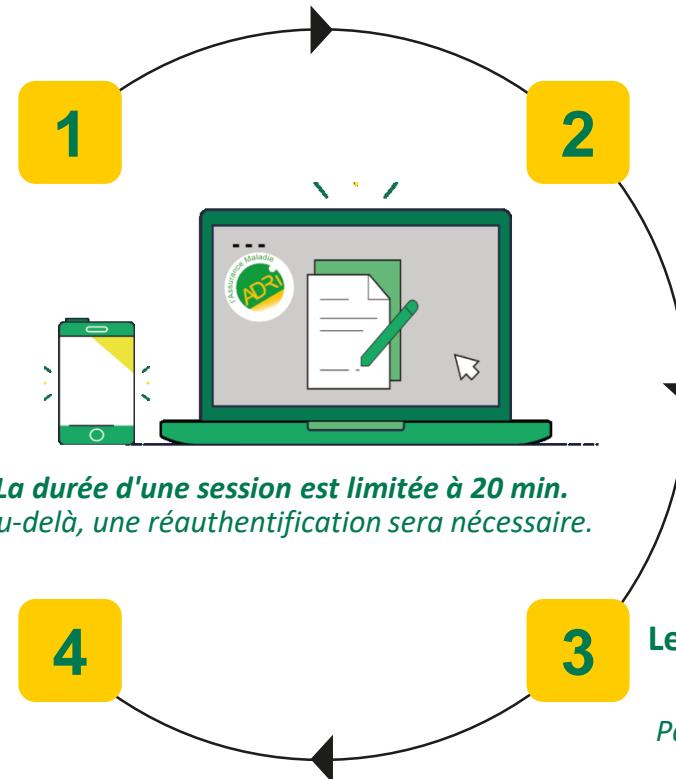
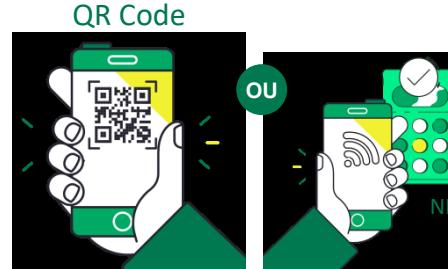
Pièce d'identité (Belgique, Espagne, Portugal)

La facturation avec l'appli carte vitale en 4 étapes

Comment se déroule la facturation ?

Le professionnel de santé lit les données de l'appli carte Vitale de son patient via son lecteur QR Code ou NFC.

Authentification en ligne sur le SI appli carte Vitale



Le logiciel de facturation se connecte au téléservice ADRi pour récupérer la situation administrative (droits du bénéficiaire de soins) de son patient



Le patient reçoit directement sur son smartphone une information sur la dépense de soins.

Le professionnel de santé signe en ligne la feuille de soins électronique

Par défaut, 1 facture par session. Au-delà, une réauthentification sera nécessaire.

Les pharmaciens et infirmiers peuvent faire jusqu'à **2 factures** pour un même assuré

Quel équipement pour lire l'appli carte vitale ?

1) Pour assurer sa comptabilité avec l'appli carte Vitale, une **mise à jour du logiciel de facturation par l'éditeur** est nécessaire.

→ Le logiciel doit être **agréé Addendum 8** pour être compatible.

2) Ensuite, pour pouvoir accéder aux données de leurs patients sans contact via l'appli carte Vitale, le professionnel a besoin de se **procurer un lecteur de QR code** :



L'éditeur a pour responsabilité :

- Mettre à jour le logiciel
- Conseiller sur la compatibilité du **matériel de lecture** avec l'appli carte Vitale

Le contenu de l'application carte vitale



Un portefeuille d'identité

Ouvrant-Droit

Données Assurance

Maladie (nom, prénom, NIR, date de naissance, rang, qualité organisme de rattachement)



Ayant-Droit



Données mises à jour automatiquement à l'ouverture de l'application

INS (nom, prénom, date de naissance, matricule INS, sexe, lieu de naissance)



Données état civil (nom, prénom, sexe, adresse mail)
Données issues de la pièce d'identité



Droits



12:30

←

Données de l'Assurance Maladie

N° de sécurité sociale
2 78 05 49 588 157 80

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Nom d'usage
MAËLYS

Prénom
MAËLYS

Date de naissance
12/05/1978

Rang de naissance
1

Qualité
Assuré

Organisme obligatoire
01 261 9850

Date de mise à jour des données
05/01/2024

Utiliser Mes infos Activités Plus

12:30

←

Données de l'identité nationale de santé (INS)

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Nom d'usage
MOREAU-BESNARD

Prénom(s) de l'acte de naissance
MAËLYS

Sexe
F

Date de naissance
12/05/1978

Code lieu de naissance
26128

Matricule
1 13 03 49 588 157 80

Identifiant technique (OID)
1.2.250.1.213.1.4.8

Utiliser Mes infos Activités Plus

12:30

←

Données d'état civil

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Nom d'usage
MOREAU-BESNARD

Prénom(s)
MAËLYS

Sexe
F

Date de naissance
12/05/1978

Code de la ville de naissance
26128

Code du pays de naissance
99100

Adresse e-mail
mail.correct@domain.com

Date d'acquisition
08/11/2023

Les données d'état civil sont celles de la pièce d'identité présentée lors de l'activation de votre application.

Utiliser Mes infos Activités Plus

Les droits ne sont pas présents dans l'application, ils sont récupérés en temps réel via l'appel au téléservice **ADRI**.

Dans le cas d'une activation par un ayant droit, ses données seront présentes et non celles de son ouvrant droit

Les avantages



Toujours dans
le smartphone de l'assuré

Accès systématique
au service de droits (ADRI)

Mise à jour automatique des
données

Accès aux services de l'Assurance
Maladie

INS qualifié

- Plus de chances que vos patients aient leur carte Vitale avec leur smartphone, et donc de pouvoir faire une télétransmission sécurisée et de **bénéficier de la garantie de paiement**
- Des feuilles de soins fiabilisées grâce à l'accès systématique au service de droit ADRI en temps réel, **réduisant le risque d'erreurs et de rejets de factures**.
- Mise à jour automatique des données de l'Assurance Maladie et de l'Identité Nationale de Santé (INS) (sauf Etat Civil), lors de l'ouverture de l'appli carte Vitale.
- Facturation SESAM-Vitale, Téléservices intégrés AMO au logiciel, Téléservices disponibles sur Ameli Pro, DMP, Dossier Pharmaceutique (DP) du patient.
- L'INS est déjà qualifiée, plus besoin de demander la pièce d'identité à l'ouvrant droit ! (Si l'éditeur a pris en compte la fonctionnalité)

Les avantages à l'avenir



Pour le professionnel de santé

L'identité **AMC** (assurance maladie complémentaire) viendra s'ajouter aux identités déjà portées par l'appli carte Vitale.

En télésanté, l'appli carte Vitale permettra de fiabiliser les données du patient et sécuriser la facture à distance.



Pour l'assuré

L'identité **AMC** viendra s'ajouter aux identités déjà portées par l'appli carte Vitale

L'appli carte Vitale deviendra **fournisseur d'identité**, il sera possible de s'identifier de manière sécurisée à d'autres services numériques de santé.

Questions/Réponses



« Il faudra un nouveau lecteur. Le prix est très élevé »

Plusieurs dispositifs peuvent être utilisés pour lire le QR code et les prix sont variés : une douchette, un lecteur, une caméra, une application mobile installée sur le smartphone du professionnel de santé, etc.

Votre éditeur est le plus à même de vous conseiller sur matériel le plus adapté à votre logiciel métier.

« Quels sont les délais annoncés pour l'arrêt des cartes vitales "plastiques" ? »

Les cartes vitales « plastiques » continuent d'exister ce qui permet à vos patients d'avoir 2 moyens pour être authentifié : carte Vitale physique et appli carte Vitale

« Comment faire pour les jeunes patients (10-12 ans) qui viennent seuls en consultation ? »

L'appli carte Vitale ne pourra pas être installée sur le smartphone d'un mineur non ouvrant droit de moins de 16 ans. Le jeune patient devra donc venir avec la carte Vitale physique du parent s'il n'est pas accompagné

Questions/Réponses



« Avons-nous une obligation d'utiliser l'appli pour lire les cartes vitales ? »

Avoir un équipement pour lire l'appli Carte Vitale est un vrai plus pour votre patientèle. Cela vous permet de réaliser une télétransmission sécurisée et de bénéficier de la garantie de paiement.

« Ces services fonctionneront-ils sans réseau internet (soin à domicile avec un très mauvais réseau, voire inexistant) ? »

Pour lire l'appli carte Vitale et réaliser votre feuille de soin électronique, vous devez obligatoirement avoir une connexion internet. L'assuré quant à lui, n'a pas besoin d'être connecté à internet pour l'utiliser.

Avons-nous une obligation d'utiliser l'appli pour lire les cartes vitales ?

Plusieurs dispositifs peuvent être utilisés pour lire le QR code et les prix sont variés : une douchette, un lecteur, une caméra, une application mobile installée sur le smartphone du professionnel de santé, etc.

Votre éditeur est le plus à même de vous conseiller sur matériel le plus adapté à votre logiciel métier.

Comment cela se passe t'il pour l'utilisation de l'APCV lors d'une téléconsultation ?

A l'avenir, l'application carte vitale pourra être utilisée pour une prise en charge à distance avec les professionnels de santé et les établissements de santé (télésanté, pré-admission en établissement).



3

L' alimentation du DMP



Le Dossier Médical Partagé



Disponible pour chaque personne **bénéficiant d'un régime de sécurité sociale**

Sécurisation des échanges



Les informations sont visibles par l'usager dans son **profil Mon Espace Santé**

Partage d'informations facilité entre professionnels de santé et avec l'usager



2 fonctionnalités pour les professionnels de santé :

Alimentation
(depuis le logiciel métier)

Consultation
(Depuis le site dmp.fr)

Les avantages à l'alimentation du DMP?



Meilleure coordination des soins et prise en charge

Une meilleure prise en charge des patients et un meilleur suivi :

- Augmentation des soins non programmés/ mobilité géographique des patients ► Un professionnel rencontre des patients dont il n'est pas le médecin habituel ou médecin traitant.
- En cas d'urgence ou de rendez-vous chez un nouveau médecin spécialiste qui ne connaît pas le patient ou le suit très ponctuellement
- Accès des assurés aux documents alimentés : ordonnance notamment pour les renouvellements (évite les pertes), comptes rendus, ... qui peuvent être utiles lors des rendez-vous avec d'autres professionnels ou lors de la délivrance de médicaments.



Rapidité et facilité d'accès

Une alimentation facilitée : alimentation automatique transparente avec le logiciel métier version Ségur

Centralisation des documents et facilité d'accès



Dématérialisation des documents

- Le patient est acteur de sa santé
- Plus-value du volet de synthèse médicale (VSM) en cas d'ALD et continuité/protection des informations en cas de perte des documents papier.
- Accès dématérialisé à tous ses documents de santé à tout moment et en tout lieu.





À savoir sur l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP)



1

L'alimentation du DMP est régie par le Code la Santé Publique

2

Le professionnel **doit informer le patient** de l'alimentation de son dossier médical en lien avec Mon espace santé

3

L'Identité Nationale de Santé (INS) doit être qualifiée dans le logiciel métier

4

Le document est envoyé **après validation du professionnel**

5

L'alimentation peut être **automatique ou manuelle** (configuration du **logiciel métier**)

QUAND ET COMMENT INFORMER LE PATIENT DE L'ALIMENTATION DU DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) ?

Quelles sont les règles d'alimentation ?

💡 L'alimentation de Mon espace santé (qui s'appuie sur le DMP) est obligatoire et systématique, sauf si le patient s'y oppose pour motif légitime après que vous l'ayez informé de ses droits. Le motif légitime reste à l'appréciation du professionnel de santé

Quelles obligations vis-à-vis du patient ?	<p>💡 Les professionnels de santé doivent informer le patient de l'alimentation de son DMP.</p> <p>Cette information peut être délivrée par un collaborateur de l'équipe de soins.</p> <p>⚠️ Cette information n'est à donner qu'une seule fois dans le cadre du suivi du patient.</p>
Qui peut faire cette action ?	<p>💡 Tout professionnel de santé ou personne exerçant sous sa responsabilité dans le cadre de la prise en charge effective du patient (ex. secrétaire médicale, accueil d'une structure).</p> <p>⚠️ L'alimentation est conditionnée à l'authentification préalable qui peut être faite directement par la carte de professionnel (CPS, CPF, CPE nominative) ou par le biais d'un certificat logiciel ("pièce d'identité numérique qui identifie une structure"), ce qui est "transparent" pour vous.</p>

i Informier le patient	En amont de sa venue	Pendant sa prise en charge
A l'oral	<p>Donner l'information au patient au moment de la prise de RDV téléphonique par exemple (professionnel de santé, secrétariat et/ou secrétariat médical, bureau des entrées)</p>	<p>Donner l'information au patient en présentiel au moment opportun</p> <ul style="list-style-type: none">• à son arrivée à l'accueil• au moment de sa prise en charge
A l'écrit, envoyé numériquement (messagerie sécurisée de Mon espace santé, email, courrier)	<p>Ajouter une mention d'information sur un courrier / courriel de convocation et/ou de confirmation de RDV</p>	<p>Bonus: poser une affiche d'information en salle d'attente (⚠️ attention n'est pas suffisante seule!)</p>
Sur une plateforme en ligne	<p>Ajouter une mention d'information et/ou</p> <p>Ajouter 1 case à cocher dans le parcours patient :</p> <ul style="list-style-type: none">• sur 1 plateforme de pré-admission / pré-consultation en ligne• sur 1 site de prise de RDV en ligne	



RAPPEL DES DOCUMENTS SOUMIS A OBLIGATION

Arrêté du 26 avril 2022 : obligation d'échanger et de partager certains documents via les outils socles complété par l'arrêté du 23 mai 2024



Depuis le 31
décembre 2022

- Lettre de liaison en vue d'une hospitalisation lorsqu'elle est dématérialisée
- Lettre de liaison de sortie d'hospitalisation
- Les documents de sortie d'hospitalisation
- Le compte-rendu des examens de biologie médicale
- Le volet de synthèse médicale réalisé par le médecin traitant
- Le compte-rendu des examens de biologie médicale
(hors compte-rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier)
- Le compte-rendu des examens de radio-diagnostiques
(hors compte-rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier)
- La prescription de produits de santé
(hors prescription soumise à entente préalable ou produite dans le cadre d'un séjour hospitalier)



Depuis le 31
décembre 2023

- Le compte-rendu opératoire
- La prescription d'examen de biologie médicale
(pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)
- La demande d'examen de radiologie
(pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)
- Les autres certificats et déclarations mentionnés à l'article R. 4127-76 du CSP
- Les lettres et courriers adressés à un professionnel de santé (hors séjour hospitalier)

A partir du 31
décembre 2024

- La prescription d'actes de kinésithérapie, d'actes infirmiers, d'actes de pédicurie, d'actes d'orthophonie et d'actes d'orthoptie (hors prescription produite dans le cadre d'un séjour hospitalier)

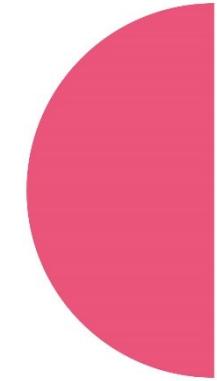
A partir du 31
décembre 2025

- La demande d'examen de radiologie (pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)
- Les lettres et courriers adressés à un professionnel de santé (hors séjour hospitalier)



Professionnelle

Citoyenne



Annexes





kit de signalétique Professionnels de Santé

Signalétique chez le professionnel de santé

Cette signalétique visuelle vise à faire connaître et télécharger l'appli carte Vitale par l'assuré et créer le réflexe d'usage en indiquant que le professionnel de santé est équipé pour la lecture de l'appli carte Vitale.

Affiche

A placer dans la salle d'attente



Sticker Moment d'usage

Apposé au dos du PC du PS PC d'accueil



Vitrophanie

A coller sur la vitrine



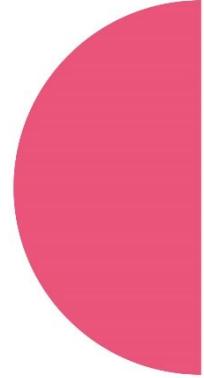
Liens vers les replays :

„ Webinaires du 3 juin :

[Webinaire INS app CV et DMP-20250603.mp4](#)

„ Webinaire du 5 juin :

[Webinaire INS app CV et DMP-20250605.mp4](#)



Merci de votre attention